



## Présentation

# Le Bulletin juridique du praticien hospitalier

numéro 144, janvier 2012

### La carte, le territoire... et le schéma!...

Créée par la loi hospitalière du 31 décembre 1970, la carte sanitaire est devenue le territoire de santé par l'ordonnance hospitalière du 4 septembre 2003. Que se cache-t-il derrière cette évolution sémantique ?

Dans son acception géographique, la carte, en tant que représentation à échelle réduite d'une surface terrestre, est apparue vers 1636. Le territoire, substantif apparu vers 1380, est une étendue de surface terrestre. La carte est un reflet raccourci de la réalité d'un territoire, alors que ce dernier représente la parcelle étudiée. La carte n'a pas vocation à remodeler un territoire, seul le schéma le peut. La carte est le reflet du réel, le territoire le structure, le schéma le modifie. Dès lors, on peut difficilement concevoir un schéma sans territoire et ce dernier sans carte. C'est pourtant ce qui fut fait avec la suppression de la carte sanitaire au profit du territoire de santé. On a conservé le schéma d'organisation sanitaire qui, si les termes ont un sens, n'est pas une carte – c'est-à-dire le réel à échelle réduite –, mais une recombinaison du réel.

Du réel – le territoire – on déduit un succédané – le schéma – pour mieux reconfigurer l'armement sanitaire dans un espace donné sans tenir compte des aspérités topographiques et des spécificités du peuplement que reflétait la carte. Est-ce une bonne méthode ?

On ne passe pas du territoire au schéma sans sous-entendre une négation du réel à la politique que l'on veut imposer. Voici les raisons de la suppression de la carte... Derrière les mots, il y a toujours un sens, ne l'oublions pas...



### Fiche technique

Parution : janvier 2012

Revue : **Le bulletin juridique du praticien hospitalier**

ISSN : 1625-4104

Support : papier

28 pages

Prix : 15,00 €

Abonnement disponible

Réf. 9771276224001\_00144



**LEH Édition**

<http://www.leh.fr/> - tél. 05 56 98 85 79 - [info@leh.fr](mailto:info@leh.fr)  
document imprimé le 21 mai 2012

